

DECRET N°2013-96 du 19 fevrier 2013

Chargeant Monsieur **Raphaël EDOU** Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Madame **Sofiatou O. BABA-MOUSSA**, Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du Lundi 07 au dimanche 13 Janvier 2013

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi n °90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret 2012-357 du 12 Octobre 2012 portant composition du Gouvernement.

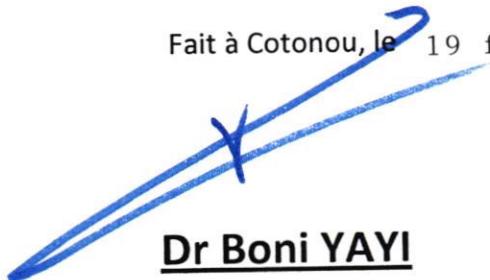
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 07 au dimanche 13 janvier 2013, Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire des Cultes, est chargé de l'intérim de Madame **Sofiatou ONIFADE BABA-MOUSSA**, Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 fevrier 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI